



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:  
22 février 2005

Date de la convocation des conseillers:  
22 février 2005

point de l'ordre du jour :  
10-2

## Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

### Séance publique du 4 mars 2005

**Présents:** Mutsch, bourgmestre, Hoffmann, Braz, Hinterscheid, échevins, Maroldt, Tonnar, Hannen, Huss, Jaerling, Knaff, Hildgen, Codello, Zwally, Kersch, Grethen, conseillers, Clement, secrétaire communal,

**Absents :** Spautz, échevin, Snel, Roller, Welz, conseillers

## Le Conseil Communal;

Objet: Demande de mise à la retraite de Madame Josée EINHORN-PEDINOTTI, institutrice de l'enseignement primaire

Vu la lettre du 18 janvier 2005 de Mme Josée Einhorn-Pedinotti, institutrice de l'enseignement primaire, née le 7 octobre 1946, aux termes de laquelle elle demande sa mise à la retraite avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2005;

Vu l'avis favorable de la commission scolaire du 17 février 2005 ;

Vu l'avis favorable de l'inspectorat;

Vu les dispositions légales et réglementaires sur la mise à la retraite des fonctionnaires et employés communaux;

Considérant qu'il y a lieu de conférer à l'intéressée le titre honorifique de sa fonction;

Vu l'avis de la commission des traitements;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Vu l'article 39 de la loi scolaire du 10 août 1912 suivant lequel les démissions sont conférées dans les formes prévues par la loi communale précitée ;

Vu la loi du 16 avril 1979 fixant le statut général des fonctionnaires de l'Etat telle qu'elle a été modifiée par la suite;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

### d é c i d e à l'unanimité

d'accorder à Mme Josée Einhorn-Pedinotti, préqualifiée, démission honorable des ses fonctions avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2005, avec les remerciements pour ses bons et loyaux services et de lui conférer le titre honorifique de sa fonction.

En séance

Date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 04/03/2005

Pour expédition conforme,

Le secrétaire communal,

Le bourgmestre,